

EN DROME

QUI VA SURVIVRE A LA RGPP ???

Après la **création** au 1er avril du SIP de Montélimar, l'ordre du jour du dernier CTPD traitait cette fois de l'ouverture au 1er Juillet des SIP de Valence, de la **création** du PRS (pôle de recouvrement spécifique) et du rattachement des missions AMENDES et TLU à la Trésorerie Municipale de Valence .

Ne nous trompons pas!! Ces «créations » dissimulent des disparitions ! C'est bien une politique de suppression et de démantèlement que nous subissons **tous** en DRÔME !!!

L'objectif est, dans la continuité des politiques menées par les gouvernements précédents, de satisfaire à la priorité absolue : diminuer la dépense publique... **et donc supprimer encore des emplois** .

DES PREUVES ?

CREATION DES SIP VALENCE NORD ET SUD

A l'origine: une simple fusion en une seule filière du service recouvrement de l'ex Trésor et du service d'assiette des ex-CDI. A première vue, le même nombre d'équivalent temps plein, des 2 côtés, est regroupé.

Mais, l'année prochaine :

- un emploi est transféré du SIP Valence Nord au SIE suite à la disparition de la Taxe Professionnelle.

Qui peut dire combien d'emplois à terme resteront implantés en SIP ou SIE sur Valence ?

- la caisse sera commune SIP sud et Nord et voisine de la caisse SIE

Comment ne pas penser que rapidement ces 2 caisses ne fusionneront pas ? Encore une suppression d'emploi en perspective !!!

Valence a été défini «grand site» composé de plusieurs centres des impôts et d'une seule trésorerie. Effectif de chaque unité : inférieur à 70 agents .

Objectif officiellement avoué : simplifier la vie de l'utilisateur.

Pourtant avec 2 SIP sur Valence (Nord et SUD)

- L'effectif de la trésorerie est coupé en deux donc chaque unité sera plus fragile.
- L'usager sera toujours contraint de subir plusieurs files d'attente et ne comprendra pas comment sa vie et ses démarches seront simplifiées alors que ses arrières 2009 seront rattachés au SIP Nord, ses impôts courants pourront, eux, être rattachés au SIP SUD ! (selon son domicile) Situation qui, en raison de la crise et des difficultés des contribuables, sera bien plus fréquente qu'on ne l'imagine !

Création du Pôle de Recouvrement Spécifique

Poste comptable géré par un Trésorier Principal

Moyens humains : 2 cadres A, 4 B (filière fiscale affectés précédemment au pôle PRF) et 2 B (filière gestion publique et un origine ERR)

LE COÛT ?

Suppression d'un emploi B dans l'équipe de renforts en résidence sur Valence et d'un emploi d'huissier (A).

Objectif : traiter les comptes RAR (supérieurs à 7500 € mais seulement ceux venant de basculer en R.A.R.) après un acte de poursuite infructueux ainsi que les côtes issues des contrôles fiscaux.

Ce pôle va traiter une partie des côtes qui était auparavant en poste comptable, c'est donc un peu plus du travail du réseau qui se déplace, se centralise, se spécialise.

→ que restera-t-il dans la filière gestion publique ???.

Transfert de la TP Municipale au 1er juillet dans les locaux de l' ex-TP de Valence Trésor avec rattachement de la mission AMENDES-TLU.

A terme, l'O.R.E. devra dégager un gain de productivité, à quel prix ? Qui sera sacrifié sur l'autel de la RGPP ?.....

DEMAIN CE SERA PEUT-ETRE VOUS.....

Autant de dossiers qui constituent des enjeux lourds pour la vie de **nos** services et pour les conditions de travail des agents.

Après plus de 2 heures de débats sur ces 3 points liés à la fusion et devant tant d'inquiétudes, les délégués Force Ouvrière des Finances Publiques ne peuvent que s'opposer à cette nouvelle organisation.

Ils ont donc voté **CONTRE** la création des SIP et du PRS .

Ils se sont abstenus sur le rattachement du service Amendes et Taxe locale d'équipement à la trésorerie municipale. En effet, il était urgent de déplacer Valence Municipale, qui, rappelons-le, est actuellement située dans un environnement fort peu sécurisé.

Laurent PRIORON, Geneviève FREVENT, Florence METTON, Claire BASTIONNI